



Conférence Nationale
des URPS Médecins Libéraux

GUIDE METHODOLOGIQUE POUR L'UTILISATION DE LA GRILLE DE PROGRESSION

L'organisation des soins primaires évolue. Nombre de professionnels de santé du 1^{er}, du 2nd et du 3^e recours, exerçant en ambulatoire ou en établissement, formalisent leurs liens au bénéfice d'une plus grande qualité, sécurité des soins et d'une optimisation de leur pratiques professionnelles.

Un groupe de travail réuni par la HAS a travaillé sur le référentiel d'analyse et de progression des regroupements pluriprofessionnels de soins primaires dont la grille de progression constitue un des outils.

La grille de progression a été élaborée par la commission pôles et maisons de santé de la Conférence Nationale des URPS Médecins. Elle s'adresse aux professionnels de santé libéraux pratiquant un exercice coordonné.

Quel que soit le statut et le niveau de maturité de votre exercice coordonné, la grille de progression vous permettra une autoévaluation propice à l'optimisation de votre organisation.

La grille de progression n'est pas un outil de labellisation pôle et maisons de santé.
La grille de progression n'est pas un outil d'allocation budgétaire.

La grille de progression :

Elle se présente sous la forme d'un tableau EXCEL explorant les divers niveaux de maturité que peut atteindre votre exercice coordonné. Elle vous propose de vous questionner sur :

Votre organisation professionnelle :

- Coordination entre acteurs de santé
- Accueil du patient
- Continuité des soins
- Pratiques de santé publique

La gestion de votre structure :

- Gestion quotidienne des fonctions support
- Système d'information
- Efficacité de la gestion des charges courantes
- Démarche qualité au cabinet

La qualité et la sécurité de vos prises en charges :

- Formation/évaluation des pratiques

- Accueil d'un stagiaire
- Recherche en soins primaires
- Satisfaction des professionnels
- Satisfaction des usagers
- Accompagnement dans les démarches administratives.

Comment utiliser la Grille de Progression ?

L'utilisation de la grille de progression est celle de la démarche qualité : s'auto-évaluer pour progresser.

Si l'utilisation de la grille peut se faire individuellement, il est fortement recommandé de mener cette démarche en groupe. En effet, cette démarche a pour objectif de soutenir une réflexion continue sur ses pratiques, et d'ouvrir le dialogue au sein des équipes.

Ainsi, nous vous proposons de réunir de 3 à 7 professionnels de votre groupe pour l'exercice coordonné en favorisant la pluridisciplinarité. Comptez environ une heure de travail.

Votre URPS peut vous accompagner dans cette démarche par la présence d'un facilitateur lors de la réunion d'autoévaluation. Celui-ci a pour rôle de vous accompagner dans l'utilisation de la grille de progression, d'animer le groupe, de permettre à chacun de s'exprimer et de faire émerger les envies et les projets de l'équipe.

La démarche se fait en deux temps :

- Un premier temps d'auto-évaluation : l'équipe fait le bilan de son activité selon les différents items de la grille et gradue le niveau de progression de l'exercice coordonné. La synthèse des résultats en groupe permet une appréciation globale de toutes les actions entreprises par l'équipe.
- Un second temps de projection : La détermination d'un niveau de progression par l'équipe permet d'identifier ses points forts et ses points faibles, et donc de décider ensemble des axes d'optimisation de son exercice et des axes de progression prioritaires à développer.

Nous vous proposons d'utiliser la grille deux fois la 1^{ère} année puis d'adapter la fréquence à la dynamique de votre groupe d'exercice coordonné.

Votre contact pour la région :